



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 février 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

I. Introduction

1. Le présent rapport, qui est soumis en application de la résolution 2040 (2012), rend compte des principaux événements survenus depuis la publication de mon précédent rapport daté du 30 août 2012 (S/2012/675), notamment sur le plan politique et dans le domaine de la sécurité, et décrit dans les grandes lignes les activités entreprises par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) pour exécuter le mandat dont l'a investi le Conseil de sécurité par ses résolutions 2009 (2011), 2017 (2011), 2022 (2011) et 2040 (2012). Par ailleurs, il donne un aperçu de la situation humanitaire et fournit une évaluation des progrès accomplis en Libye et des difficultés que doit encore surmonter le pays dans sa transition vers la démocratie.

II. Évolution de la situation politique et des conditions de sécurité

2. L'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité observée durant la période à l'examen témoigne de la complexité qui caractérise la transition du pays vers la démocratie après le conflit. Si la transformation politique du pays a enregistré des progrès notables, tels que l'entrée en fonctions, le 14 novembre, du premier gouvernement démocratiquement constitué, de nombreuses difficultés continuent d'attester du caractère délicat et précaire du processus de transition.

3. Les difficultés que rencontre la Libye sont exacerbées par l'héritage que constituent 42 années de dysfonctionnement d'institutions publiques délibérément fragilisées par des décennies de régime autoritaire. Les tensions tribales et régionales, l'absence de normes politiques et la répression qui s'est exercée contre les élites indépendantes et la société civile ont privé le pays des capacités qui lui auraient permis de promouvoir des changements indispensables. Les politiques et les structures économiques de l'ancien régime ont entravé le développement du secteur privé et accru la dépendance d'une bonne partie de la population active libyenne vis-à-vis d'un secteur public toujours plus imposant et plus inefficace. C'est ainsi que les perspectives économiques restent limitées, notamment pour ce qui est de l'absorption des révolutionnaires démobilisés. Donnée plus critique encore, la réforme et le relèvement d'un secteur de la sécurité très affaibli restent, de



loin, la tâche la plus ardue à laquelle les autorités libyennes doivent faire face. La solution à ces problèmes exigera une action politique soutenue et coordonnée à tous les niveaux, ainsi que le maintien de l'appui et de l'assistance de la communauté internationale. Au moment où il commémorait le premier anniversaire de la Journée de la libération, le 23 octobre, le peuple libyen nourrissait manifestement l'espoir de voir les autorités élues s'attaquer aux grands problèmes du pays.

A. Transition démocratique

4. Avec, en toile de fond, de grandes attentes et l'évolution des conditions de sécurité à Benghazi, Bani Walid et ailleurs dans le pays, le gouvernement du Premier Ministre Ali Zeidan a prêté serment le 14 novembre. La confirmation du gouvernement du Premier Ministre Zeidan faisait suite à deux tentatives infructueuses du candidat précédent au poste, M. Mustafa Abushagur, de faire approuver son gouvernement. La large assise politique du gouvernement de M. Zeidan répondait à sa volonté répétée de former un gouvernement d'unité nationale largement représentatif sur les plans politique et régional. Les deux principaux groupes politiques présents au Congrès général national – l'Alliance des forces nationales et le Parti de la Justice et de la reconstruction – étaient bien représentés au Gouvernement, les deux formations occupant le même nombre de postes. Le Gouvernement comptait deux femmes et un membre d'une minorité. Dans son discours inaugural, le Premier Ministre a réaffirmé sa volonté d'édifier un État démocratique régi par la Déclaration constitutionnelle et garant des droits de l'homme et de l'état de droit. Il s'est engagé à accorder à la sécurité la plus haute priorité.

5. La Haute Commission de l'intégrité et du patriotisme, un organe gouvernemental chargé de valider les candidatures aux postes de hauts fonctionnaires, avait initialement rejeté quatre noms proposés pour des postes ministériels du gouvernement du Premier Ministre Zeidan, dont celui du titulaire du Ministère de l'intérieur. Si les tribunaux ont ultérieurement infirmé la décision de la Commission relative aux quatre personnalités désignées, certains milieux continuent de soupçonner une politisation du processus de validation. Pour beaucoup, la validation des candidatures joue un rôle essentiel en ce qu'elle permet de sauvegarder la révolution et d'éviter que des responsables de l'ancien régime ne se repositionnent et retrouvent la sphère publique.

6. Le débat sur le recours à la lustration a été relancé après que le Congrès général national ait décidé le 26 décembre, par un vote majoritaire, d'envisager l'adoption d'une loi sur « l'isolement politique ». De profondes divisions sont apparues entre les membres du Congrès général national, notamment au regard de la portée et de l'application de ladite loi. Pour certains, l'insistance à adopter une telle loi pourrait trahir la volonté de modifier l'équilibre des forces politiques issu des élections nationales de juillet. Les désaccords que suscitent les objectifs de la loi envisagée et ses répercussions éventuelles marqueront sans doute les débats que tiendra la commission spéciale désignée par le Congrès général national pour élaborer le texte de loi et d'autres débats à venir.

B. La situation à Bani Walid

7. La décision du Congrès général national d'autoriser le recours à la force contre des éléments réputés être fidèles à l'ancien régime à Bani Walid a recentré l'attention sur cette ville dont les relations difficiles avec le nouvel État libyen ont continué d'alimenter, depuis l'issue du conflit en 2011, un profond mécontentement au sein du Congrès général national et du Gouvernement. Le 25 septembre, le Congrès général national a adopté la décision n° 7 enjoignant aux Ministères de l'intérieur et de la défense de prendre toutes les dispositions nécessaires pour arrêter les personnes censées avoir enlevé et torturé Omran Sha'ban, l'un des trois détenus libérés à la suite d'un appel lancé par le Président El-Magariaf lors d'un déplacement à Bani Walid. Sha'ban, considéré par beaucoup comme un héros national en raison du rôle qu'il a joué dans la capture de l'ancien dirigeant libyen Mouammar Kadhafi, est décédé à Paris où il était soigné pour des blessures qui lui auraient été infligées durant sa captivité à Bani Walid.

8. Les initiatives soutenues de médiation visant à désamorcer le face à face avec Bani Walid, et notamment les démarches entreprises séparément par le Président El-Magariaf et des délégations tribales de haut niveau venant de tout le pays, n'ont pas permis de mettre un terme à la concentration de troupes à l'extérieur de Bani Walid et aux hostilités qui se sont ensuivies. Mon Représentant spécial qui, à l'époque, avait transmis avec force aux autorités libyennes les préoccupations de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale relatives aux obligations qui incombaient à la Libye quant à la protection des civils, a maintenu des contacts étroits avec toutes les parties intéressées, en proposant ses bons offices pour éviter une escalade des tensions entre les régions et la propagation de la violence en dehors de Bani Walid.

9. Le 23 octobre, dans un discours télévisé à la nation, le Président El-Magariaf a déclaré que les initiatives de médiation se trouvaient dans l'impasse et qu'une solution militaire apparaissait indispensable pour asseoir l'autorité de l'État à Bani Walid et arrêter ceux qui agissaient en marge de la loi. S'engageant à tout mettre en œuvre pour protéger la population civile, il a donné acte de la détérioration de la situation humanitaire qu'avaient provoquée le siège et les opérations militaires.

10. Le 24 octobre, les autorités ont annoncé que les opérations militaires avaient pris fin à Bani Walid et que l'armée libyenne avait pris le contrôle de la ville. Le gouvernement sortant du Premier Ministre El-Keib a annoncé des plans visant à rétablir l'ordre public et la sécurité et à remplacer la brigade Bouclier de la Libye, qui avait pris le contrôle de la ville après le siège et l'assaut par des unités de l'armée libyenne. Un comité de gestion de crise a été institué au sein du Cabinet du Premier Ministre pour coordonner l'ensemble des activités gouvernementales concernant Bani Walid. Les appels à la mise en place d'une commission d'enquête chargée de faire la lumière sur des allégations de pillages, d'incendies volontaires de maisons et d'autres violations des droits de l'homme n'ont guère eu de suite. Avec un certain retard, imputé par les autorités militaires à un niveau élevé d'insécurité, une délégation des Nations Unies a pu se rendre dans la ville pour y évaluer la situation humanitaire, fournir une aide d'urgence et encourager le retour de la population civile.

C. Est de la Libye

11. À Benghazi, des atteintes à la sécurité de plus en plus graves ont continué d'émailler la situation, attestant des profondes divergences politiques et idéologiques que suscitent les perspectives d'avenir du pays. Le 11 septembre, des éléments armés ont attaqué les locaux du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, provoquant la mort de l'Ambassadeur Christopher Stevens et de trois autres fonctionnaires américains. L'attaque a rappelé avec force les tensions qui caractérisent la situation politique et les conditions de sécurité dans la ville. Les responsables libyens et les dirigeants de toute la classe politique l'ont condamnée sans équivoque, le Gouvernement s'engageant pour sa part à coopérer avec les États-Unis pour les besoins de l'enquête. Le 21 décembre, se faisant l'écho de l'irritation de la population face à cette attaque et de son souhait de voir la ville retrouver la stabilité, quelque 30 000 personnes ont pris part à la manifestation « Sauvons Benghazi », en demandant à la police et à l'armée d'assumer leurs responsabilités en tant que seuls garants légitimes de la sécurité et en exigeant le démantèlement et l'intégration de tous les groupes armés. Le 12 janvier 2013, un véhicule dans lequel se trouvait le Consul italien a été visé par une attaque dont le diplomate est sorti indemne. Depuis, le Gouvernement a réaffirmé qu'il envisageait de créer une unité spéciale chargée d'assurer la sécurité du corps diplomatique. On a constaté une augmentation sensible des assassinats de hauts responsables de la police et de l'armée dans l'est de la Libye, ainsi que des attaques visant les installations de sécurité de l'État.

12. Le 29 novembre, mon Représentant spécial s'est rendu à Benghazi où il a eu des entretiens avec le Conseil local et avec des représentants de la société civile et des partis politiques, qui ont tous souligné que le Gouvernement devait prendre des mesures adéquates pour répondre au problème grandissant de l'insécurité à l'est et aussi aux sentiments profonds de marginalisation. Ils ont également préconisé l'adoption immédiate de mesures relatives à la décentralisation des services gouvernementaux, ainsi que l'élection d'un organe chargé de la rédaction de la Constitution, qui prenne en compte les préoccupations des populations de l'est.

D. Atteintes à la sécurité

13. Durant la période à l'examen, un certain nombre d'attaques ont visé des lieux de culte, principalement des sanctuaires soufis. Le 7 septembre, quatre personnes ont été tuées dans un échange de tirs entre des salafistes et des habitants de la région qui s'étaient organisés pour assurer la protection d'un sanctuaire soufi dans la ville de Rajma, à l'est de Benghazi. Cet incident survenait après une série d'attaques salafistes qui, fin août, avaient visé le mausolée historique Sheikh Abdul-Salam al-Asmar, à Zleiten, la tombe de Sidi Ahmed Zaroug, à Misrata, et la mosquée Sidi al-Sha'ab, à Tripoli. Ces attaques ont été fermement condamnées par le Congrès général national, le Président El-Magariaf, le Grand Mufti al-Sadiq al-Gheriani, d'autres hauts responsables, les dirigeants politiques et les représentants de la société civile. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a déploré ces attaques qui, pour elle, entraînaient la destruction du patrimoine religieux et culturel de la Libye.

14. Le 30 décembre, l'explosion d'une bombe dans une église copte à Dafniya, près de Misrata, a tué deux Égyptiens et en a blessé deux autres. Aucun groupe n'a

revendiqué l'attentat. Les autorités libyennes ont condamné l'attentat terroriste et affirmé leur engagement à retrouver ses auteurs et à les traduire en justice.

15. Les conditions de sécurité restent précaires également dans le sud. Le chef du Conseil local de Taragon a été tué le 15 décembre. Le Président El-Magariaf a survécu à une tentative d'assassinat lors d'un déplacement à Sabha le 3 janvier 2013.

E. Sécurité régionale

16. Les répercussions de l'intervention militaire au nord du Mali sur la stabilité du sud de la Libye et d'autres zones prennent corps avec la crainte grandissante qu'un afflux de rebelles et d'autres groupes fuyant le Mali ne dégrade davantage encore des conditions de sécurité déjà précaires. À ces préoccupations vient s'ajouter le mécontentement des populations du sud, qui estiment que le pouvoir central ne répond guère aux demandes d'intervention que motivent la mauvaise qualité des services, la détérioration des conditions de sécurité, la criminalité transfrontières et les migrations illégales. Ce mécontentement, qu'a également alimenté une évacuation massive de prisonniers à Sabha, début décembre, a conduit les membres sudistes du Congrès général national à interrompre leur participation aux travaux de cette instance pour protester contre le fait que les autorités ne répondaient pas à leurs préoccupations. Mon Représentant spécial adjoint a conduit une mission commune équipe de pays des Nations Unies/MANUL au sud en vue de rencontrer les autorités locales et la société civile et de recenser les domaines dans lesquels l'Organisation des Nations Unies pouvait fournir une assistance. La MANUL s'entretient régulièrement avec des représentants des communautés tabous et touaregs de questions qui concernent le sud, telles que la citoyenneté, la représentation politique, les tensions intercommunautaires et la sécurité aux frontières.

17. Début décembre, le Premier Ministre Zeidan s'est rendu, à la tête d'une délégation de haut niveau, en Algérie, au Tchad, au Niger et au Soudan pour examiner les questions de la sécurité aux frontières et des relations bilatérales. Suite à cette mission, la Libye, le Niger, le Soudan et le Tchad sont convenus de créer un Comité mixte de sécurité chargé d'étudier des mécanismes qui permettraient de faire face aux problèmes de la sécurité aux frontières. Le 12 janvier, le Premier Ministre a rencontré, à Ghadamès, les Premiers Ministres algérien et tunisien avec lesquels il est convenu d'adopter des mesures communes pour lutter contre la criminalité organisée et la contrebande transfrontières.

F. Assistance internationale à la Libye

18. Le 17 décembre, les Gouvernements libyen et britannique ont tenu à Londres, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies, une réunion de hauts responsables à laquelle ont participé l'Allemagne, le Danemark, les Émirats arabes unis, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, le Qatar, la Turquie, ainsi que l'Union européenne, rencontre qui avait pour objet d'aider la Libye à renforcer l'état de droit et à réformer son secteur de la sécurité. La réunion a entériné les priorités définies par les autorités libyennes dans les deux secteurs, souligné l'importance de la coordination à assurer sur le plan interne et entre les partenaires internationaux et recensé les mesures pratiques à adopter et l'assistance internationale à mobiliser pour réaliser des avancées dans ces deux domaines. Le 12 février s'est tenue à Paris

une réunion ministérielle de suivi durant laquelle les partenaires internationaux se sont à nouveau engagés à prêter assistance au Gouvernement libyen en fonction de ses priorités.

G. Processus d'élaboration de la constitution

19. Officiellement entamées le 4 novembre, les délibérations du Congrès général national relatives à l'élaboration de la constitution se sont focalisées sur la question de savoir si les membres de l'organe chargé de la rédaction de la constitution devaient être désignés par le Congrès général national ou élus au suffrage universel direct. Le 26 décembre, dans l'impossibilité de parvenir à un consensus sur la question, le Congrès général national a créé une Commission d'information sur la constitution, chargé de procéder à des consultations à l'échelon national. Par une décision datant du 6 février 2013, le Congrès général national a confirmé que les membres de l'organe chargé de la rédaction de la constitution seraient élus et a dissous la Commission d'information sur la constitution.

20. Le débat relatif au mode de formation de l'organe chargé de la rédaction de la constitution – instance qui doit compter un nombre égal de représentants de chacune des trois régions de la Libye – a été particulièrement âpre dans l'est du pays, où l'on a exigé avec le plus de force la formule de l'élection. La question s'est retrouvée intimement liée avec celle du fédéralisme, puisque l'élection a été revendiquée principalement par ceux qui prônaient un système fédéral et par ceux qui demandaient que soient consacrés par la constitution les principes de l'administration locale et d'une large décentralisation. Compte tenu des répercussions qu'auront les décisions attendues sur la stabilité à long terme de la Libye, la MANUL n'a eu de cesse de souligner l'importance de la sensibilisation, ainsi que la nécessité de procéder à des consultations et à un débat ouvert et d'assurer la transparence, de manière à ce qu'indépendamment de l'issue finale, le peuple libyen fasse confiance à l'organe chargé de la rédaction de la constitution et au processus d'élaboration de la constitution et les respecte. À cet égard, la MANUL a fourni aux autorités libyennes des conseils techniques sur l'élaboration d'une stratégie de communication destinée à renforcer les capacités de communication concernant ce thème précis.

21. L'ONU fournit au Congrès général national un appui et une assistance techniques portant sur des questions de procédures et de moyens. Il s'agit, par exemple, de soutenir des initiatives visant à mettre en place un mécanisme participatif efficace. La MANUL a joué un rôle de chef de file dans l'action visant à apporter un appui aux femmes membres du Congrès général national et à sensibiliser l'opinion aux droits politiques des femmes. Des femmes membres du Congrès général national ou dirigeantes d'organisations de la société civile ont pris part à des conférences organisées par l'ONU en Égypte, en Libye et en Tunisie et consacrées à la participation des femmes à la vie politique et aux élections.

III. Activités de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

A. Appui électoral

22. Comme suite à la décision prise par le Congrès général national, début novembre, de procéder à l'échelon national, pendant deux mois, à des consultations sur le mécanisme de sélection des membres de l'organe chargé de la rédaction de la constitution, la MANUL collabore étroitement avec la Commission constitutionnelle et juridique du Congrès général national, à laquelle elle fournit un appui et des avis techniques sur les critères de sélection et les méthodes de travail. Le Congrès général national ayant confirmé, le 6 février 2013, que les membres de l'organe chargé de la rédaction de la constitution seraient élus, il y a lieu de prévoir une nouvelle loi électorale qui définira le cadre juridique de ces élections.

23. À la suite de la publication, en août, des résultats des élections au Congrès général national, la Haute Commission électorale nationale s'est attelée à mener à bonne fin le processus électoral. Elle a ainsi organisé des sessions consacrées aux enseignements tirés du processus à la fois par son bureau central et par les 13 bureaux de district, à l'échelon régional. Des sessions de compte rendu ont également été organisées avec les groupes d'observateurs nationaux et internationaux, ainsi qu'avec les parties prenantes qui avaient joué un rôle important dans le processus électoral, notamment les représentants de la société civile, des entités politiques, du système judiciaire et des médias. Un rapport final où sont consignés les résultats de ces sessions d'information, y compris les propositions relatives à la structure de l'organe de gestion des élections pour le reste de la période de transition, a été soumis au Congrès général national début décembre. Le mandat, la forme et la structure de l'organe de gestion des élections demeurent incertains.

24. La Haute Commission électorale nationale, dont les effectifs ont été considérablement réduits, ne conserve qu'une équipe restreinte, qui permet de garder la mémoire institutionnelle et servira de base pour une reconstitution rapide lorsque l'on disposera d'éléments certains sur la nature et le calendrier de la prochaine manifestation électorale. Afin de disposer d'une liste électorale électronique susceptible d'être utilisée pour les élections futures, la Haute Commission électorale nationale a pris des dispositions pour numériser la liste électorale, les bureaux de district ayant été chargés de recueillir et de trier les listes utilisées dans les bureaux de vote lors des élections nationales de juillet.

25. Une étude-bilan réalisée par l'Équipe des Nations Unies pour l'appui électoral a révélé que l'établissement d'une administration électorale crédible et professionnelle exigerait une attention de tous les instants. L'Équipe des Nations Unies pour l'appui électoral a été réduite et restructurée, et une trentaine de conseillers internationaux relevant des différentes composantes de la MANUL, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) soutiennent le processus électoral à partir de leurs bases à Tripoli, Benghazi et Sabha. Les conseillers travaillent aux côtés du personnel de la Haute Commission électorale nationale, dont ils soutiennent les activités, en même temps qu'ils élaborent un plan global de renforcement des capacités pour le futur organisme de gestion des élections. Par ailleurs, l'équipe collabore étroitement avec des responsables et des

guides de l'opinion publique en vue de former et de sensibiliser à la mise en place d'institutions et de pratiques électorales viables.

B. Droits de l'homme, justice transitionnelle et état de droit

26. La précarité des conditions de sécurité a continué de compromettre gravement la relance des activités du secteur judiciaire, les juges et les magistrats du parquet évoquant souvent la menace permanente des éléments armés. Suite à des attaques perpétrées contre des tribunaux, dont la Cour d'appel de la région de la Montagne verte et le bureau du Procureur à Benghazi, un certain nombre de hauts magistrats ont menacé de suspendre l'activité des tribunaux si leur sécurité n'était pas garantie. À l'occasion de réunions tenues avec les Ministères de la justice, de l'intérieur et de la défense, la MANUL a continué de prôner l'adoption d'une stratégie commune qui permette de mettre en place des mesures de sécurité appropriées pour le secteur judiciaire.

27. Le 5 septembre, l'ancien chef du Service des renseignements du Président Kadhafi, Abdullah Senoussi, a été extradé en Libye par la Mauritanie. En décembre, le Gouvernement a déclaré que des poursuites judiciaires seraient engagées contre Saif al-Islam Kadhafi dans un délai d'un mois. Bien que la Cour pénale internationale ne se soit pas encore prononcée sur l'exception d'irrecevabilité qu'il a soulevée, le Gouvernement a réaffirmé qu'il jugerait les deux hommes en Libye. Le 17 janvier, cependant, Saif al-Islam Kadhafi a comparu devant le tribunal pénal de Zintan, accusé d'avoir porté atteinte à la sécurité de l'État et d'avoir tenté de s'évader. Lors de cette audience, il n'a pas été fait état d'accusations relatives au conflit.

28. Les procès de l'ancien chef du renseignement extérieur, Abu Zayd Dorda, et de l'ancien Premier Ministre, Al-Baghdadi al-Mahmudi, se poursuivent. En décembre, l'ancien Président du Conseil national de transition, Mustafa Abdul Jalil, a été traduit en justice dans le cadre de l'enquête relative au meurtre de l'ancien chef d'état-major des forces armées révolutionnaires, le général Abdel-Fattah Younes. Les actions du parquet militaire de Benghazi, perçues comme étant injustes et irrespectueuses envers M. Abdul Jalil, ont déclenché des manifestations de colère à travers le pays. Le problème a également mis en lumière le débat qui se tient actuellement sur la compétence de la justice militaire vis-à-vis des civils.

29. La Mission a continué de fournir un appui technique et des services consultatifs au ministère public, au titre de l'exercice d'une de ses principales fonctions, qui consiste à promouvoir l'amélioration du fonctionnement de la justice et le renforcement des mécanismes de la justice transitionnelle. Un appui technique a également été apporté à la police judiciaire dans le cadre des initiatives visant à améliorer l'administration pénitentiaire. S'agissant de l'examen des cas des détenus et du traitement de leurs dossiers, la MANUL a fourni au parquet de Misrata une assistance concernant les voies et moyens d'accélérer les procédures et d'instaurer une dynamique dans ce domaine.

30. Le fait que des milliers de détenus ne fassent toujours pas l'objet d'une procédure judiciaire est un problème grave qui relève du domaine des droits de l'homme. Sont aussi motifs à préoccupation des actes de vengeance ciblant des détenus accusés d'avoir commis des violences sexuelles durant le conflit. S'il est vrai que quelques progrès ont été enregistrés dans l'examen des cas des détenus, le nombre de détentions liées au conflit n'a guère diminué. Si, par ailleurs, l'effectif

des détenus transférés à l'État a légèrement augmenté – 4 700 sur un effectif total de 7 000 détenus –, les brigades armées continuent d'exercer différents niveaux d'influence sur un certain nombre de prisons tenues par la police judiciaire, situation qui expose les détenus aux mauvais traitements. On a continué de faire état de violations des droits de l'homme dans les centres de détention tenus par les brigades révolutionnaires, où l'on a enregistré plusieurs décès au cours de la période à l'examen.

31. Durant le conflit qui a éclaté en octobre à Bani Walid, des atteintes aux droits de l'homme et d'autres exactions ont été commises, notamment des bombardements aveugles, des arrestations et des détentions arbitraires, des pillages, des incendies volontaires de maisons et des mauvais traitements sur des prisonniers. La MANUL a également recensé des violations commises par des combattants de Bani Walid, dont l'enlèvement et la détention illégale d'au moins 10 hommes de Misrata, Tajoura, Souq al-Jum'a et Zleiten. À l'issue des hostilités, des centaines de personnes de Bani Walid restaient détenues, sans avoir droit à une procédure régulière, dans des centres de détention à Tripoli, Misrata, Tarhouna, Gheryan et Al-Zawiyah.

32. Dans un rapport qu'elle a publié après s'être entretenu avec des responsables des pouvoirs publics et des représentants d'organisations de la société civile de la réforme de la loi sur la justice transitionnelle (loi n° 17/2012), adoptée par le Conseil national de transition l'année dernière, la MANUL a formulé une série de recommandations par lesquelles elle a souligné la nécessité de représenter tous ceux qui sont concernés par les travaux de la Commission d'établissement des faits et de réconciliation et proposé une démarche dynamique pour la recherche de la vérité. Le Ministère de la justice a intégré une bonne partie de ces recommandations dans le nouveau projet de loi sur la justice transitionnelle dont il a saisi, en décembre, le Congrès général national.

33. Après avoir lancé, dans le courant de l'année, des initiatives qui visaient à encourager le dialogue public sur la justice transitionnelle en Libye, la MANUL a coorganisé une conférence sur le thème « Recherche de la vérité et réconciliation : la voie à suivre », en collaboration avec la Commission Vérité et réconciliation, la Commission des droits de l'homme du Congrès général national et le PNUD. Des experts de l'Afrique du Sud, du Pérou et de la Tunisie ont été invités à partager l'expérience de leur pays en matière de recherche de la vérité et de réconciliation. Les participants à la conférence ont exhorté les autorités libyennes à faire montre de la volonté politique nécessaire à l'application de la justice transitionnelle et ont appelé à la tenue d'un dialogue politique réel, qui constituerait une première étape vers la réconciliation nationale.

34. Dans le cadre de l'exercice de son mandat relatif au renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme, la MANUL collabore étroitement avec la Commission des droits de l'homme du Congrès général national, en mettant l'accent sur les obligations qu'imposent à la Libye les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme. Les débats que la Commission a tenus en décembre au sujet de la ratification éventuelle de la Convention relative aux droits des personnes handicapées constituent une étape encourageante à cet égard. Par ailleurs, la MANUL continue de dispenser aux défenseurs des droits de l'homme, dans tout le pays, une formation de base en matière de surveillance et d'établissement de rapports dans le domaine des droits de l'homme.

35. Le projet de réforme et de réorganisation du système judiciaire a fait apparaître des divergences. Lors d'un atelier organisé par la MANUL et l'Institut supérieur de la magistrature en novembre, les participants ont souligné la nécessité d'aborder le problème de la réforme judiciaire en s'appuyant sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme et à l'état de droit.

36. Fait encourageant, qui atteste du rôle croissant qu'elle joue en tant que garante des libertés publiques et de l'état de droit, la Cour suprême a annulé, le 23 décembre, l'article 2 de la loi portant abolition du Tribunal populaire, au motif qu'il violait la Déclaration constitutionnelle. Ledit article habilitait le ministère public à proroger la détention des membres de l'ancien régime. Pour la Cour suprême, l'application de procédures d'exception qui, de fait, limitaient le contrôle, enfreignait le principe de l'égalité entre les citoyens libyens et portait atteinte aux libertés publiques.

37. L'inexistence quasi totale de services de soutien aux victimes de la violence sexuelle constitue un problème de taille. Il convient cependant de relever qu'en octobre le Ministère des affaires sociales a constitué un groupe de travail chargé d'étudier la question. Parallèlement, en septembre, avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population, le Ministère a mis en place un groupe de travail multisectoriel sur la violence sexuelle. Cette initiative témoigne à la fois d'une évolution de l'opinion publique vis-à-vis de la violence sexuelle et d'une légère progression de la volonté politique de s'attaquer à ce problème.

C. Le secteur de la sécurité

38. Les conditions de sécurité, qui restent précaires, continuent d'être la préoccupation première des autorités et de la population libyennes. La nécessité de rétablir la sécurité pour pouvoir assurer une gouvernance effective, mettre en place des institutions démocratiques et promouvoir le développement national a été soulignée dans de nombreuses déclarations du Congrès général national, du Gouvernement et de la société civile. Le Gouvernement a recensé un certain nombre de priorités en matière de sécurité, telles que la nécessité de renforcer la sécurité aux frontières du sud, de résoudre les problèmes de sécurité qui se posent à Benghazi et d'intégrer les combattants dans les forces de sécurité ou de les réintégrer dans la vie civile. La capacité du Gouvernement de tenir le pari à court et à long terme est largement tributaire de l'institution de mécanismes efficaces de coordination du secteur de la sécurité nationale, et de la réforme et de la modernisation effectives des forces armées et de la police libyennes, ainsi que de la mise en place d'institutions compétentes, chargées d'assurer la gestion démocratique, la responsabilisation et le contrôle des forces de l'ordre.

39. La constitution de véritables forces de défense nationales s'est avérée particulièrement ardue en raison des problèmes de marginalisation et des carences opérationnelles qui ont marqué les quatre décennies de gouvernement du régime Kadhafi. La création de forces de défense professionnelles et apolitiques est l'une des conditions clefs de l'instauration de la sécurité intérieure et aux frontières ainsi que de la réalisation de progrès en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

40. Afin que l'Organisation des Nations Unies puisse fournir un appui cohérent à l'action que mène la Libye dans le domaine de la sécurité, on a mis en œuvre le principe de l'unicité d'action des Nations Unies, en faisant appel aux ressources de

la MANUL et de l'équipe de pays des Nations Unies. Conformément à la résolution 2040 (2012) du Conseil de sécurité et au principe de l'appropriation nationale, la structure née de cette initiative a pour mission d'appuyer la mise sur pied d'un secteur de la sécurité efficace, responsable et accessible, respectueux des droits de l'homme, garant de l'état de droit, sensible à la situation des femmes et des groupes vulnérables et investi de la confiance de la population libyenne.

1. Architecture et coordination du secteur de la sécurité

41. Au cours de la période à l'examen, les autorités libyennes ont commencé à envisager la mise en place de capacités appropriées dans les domaines de l'architecture et de la coordination du secteur de la sécurité. Avec l'appui de la MANUL, le Gouvernement a défini les priorités nationales de court et de moyen terme dans les domaines suivants : la réforme du secteur de la sécurité, la justice transitionnelle et l'état de droit, et les mandats à confier à un conseil national de sécurité et à des commissions du Congrès général national chargées de la sécurité nationale, de la défense et de la police. En déterminant ses priorités dans ces domaines, le Gouvernement espère ainsi que le soutien de la communauté internationale ira aux domaines définis par la Libye comme étant les plus névralgiques en matière de sécurité.

2. Désarmement, démobilisation et réintégration

42. Si le Gouvernement a accordé un niveau de priorité élevé au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, les progrès accomplis dans ces domaines ont plutôt été limités. Des incertitudes continuent d'entourer de nombreux programmes conçus par la Commission pour la réhabilitation et le développement, chargée des affaires des combattants. Un programme limité de désarmement a vu le jour sous les auspices de l'état-major des armées, mais ses résultats sont restés modestes et aucune disposition claire n'avait été arrêtée concernant la maîtrise ou la destruction des armes et des munitions restituées.

43. Les capacités opérationnelles des forces de défense et de police étant limitées, les brigades révolutionnaires ont continué de jouer un rôle clef en matière de sécurité, y compris en s'acquittant de tâches confiées par le Gouvernement. Des groupes de combattants révolutionnaires ont rejoint des structures militaires et de sécurité semi-officielles, telles que la « brigade Bouclier », la « Force nationale mobile » et le « Comité suprême de sécurité », tandis que d'autres ont regagné la vie civile. Si les Ministères de la défense et de l'intérieur ont pu intégrer ces combattants et en réintégrer d'autres dans la vie civile, de nombreux combattants révolutionnaires ne souhaitent pas remettre leurs armes aux autorités et intégrer les structures officielles de sécurité ou retrouver la vie civile. Il apparaît essentiel de dégager des perspectives d'emploi pour ces combattants et de leur assurer un appui social et médical.

44. La MANUL a continué de collaborer avec l'Organisation mondiale de la Santé dans le domaine de l'organisation de programmes de formation psychosociale destinés à apporter un soutien aux combattants révolutionnaires souffrant de troubles post-traumatiques.

3. Sécurité aux frontières

45. La gestion de frontières poreuses et l'insuffisance des mécanismes de contrôle des frontières demeurent une importante source de préoccupation pour la Libye et

ses voisins. Le Congrès général national s'en est fait l'écho en décidant, le 16 décembre, de fermer les frontières du pays avec l'Algérie, le Niger, le Soudan et le Tchad et de déclarer les régions du sud du pays zones militaires fermées.

46. Durant la période à l'examen, la Mission a continué de collaborer étroitement avec l'Union européenne, en mettant l'accent sur la nécessité de mobiliser un appui international adéquat et cohérent pour les besoins de la sécurité aux frontières et de la gestion des frontières. L'Union européenne a établi un groupe sur la sécurité et la gestion des frontières chargé de coordonner l'appui international; l'Organisation des Nations Unies participe aux travaux de ce groupe. À cet égard, l'Union européenne envisage de déployer en Libye, avant la fin du premier semestre de 2013, une mission relevant de la politique de sécurité et de défense commune.

4. Gestion des armes et des munitions

47. Les munitions non sécurisées, les restes explosifs de guerre, les armes légères et les armes et les substances chimiques continuent de présenter des risques graves pour la population libyenne et la sécurité régionale. La Libye a présenté un plan détaillé de destruction des armes chimiques restantes, la nouvelle date d'achèvement de ce programme étant prévue pour décembre 2016. Les opérations de destruction devraient reprendre en mars 2013.

48. S'agissant de la prolifération illicite des armes et des matériels connexes, la MANUL, agissant en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a poursuivi ses activités dans les domaines de la formation à la gestion des munitions, à la recherche des explosifs et à la neutralisation des explosifs et munitions, avec les Ministères de la défense et de l'intérieur. La MANUL a coordonné les opérations, assuré la supervision et donné des conseils en ce qui concerne la comptabilisation, le stockage en lieu sûr et le contrôle des armes et des munitions, la neutralisation des restes explosifs de guerre et le recensement des armes. En collaboration avec les forces armées, les conseils militaires et certaines brigades révolutionnaires locales, la MANUL a soutenu des projets de gestion des munitions et des armes menés par les Libyens eux-mêmes et recensé de nouveaux projets potentiels.

49. Sous la coordination du Service de la lutte antimines du Département des opérations de maintien de la paix, la MANUL a neutralisé 204 075 restes explosifs de guerre et engins non explosés sur une superficie de 11 134 mètres carrés de terres agricoles et de zones militaires. Si ces résultats sont appréciables, la présence des mines reste importante et la disponibilité du matériel de déminage se trouve réduite en raison de contraintes financières.

50. Au cours de la période à l'examen, des progrès ont été réalisés en matière de sensibilisation au danger des mines et des restes explosifs de guerre. En partenariat avec l'UNICEF, le Ministère de l'éducation a mis en place un mécanisme de coordination destiné à optimiser la sensibilisation au danger des risques explosifs de guerre et des mines dans toutes les régions concernées du pays. Quelque 190 enseignants, qui en ont bénéficié, disposent désormais de connaissances plus approfondies dans le domaine de l'éducation aux risques des mines. Plus de 650 000 enfants et adolescents ont été sensibilisés aux dangers des mines et des engins non explosés grâce à un message imprimé en pleine page sur la quatrième page de couverture des manuels scolaires.

51. Avec l'appui de l'UNICEF, les campagnes de sensibilisation aux dangers des armes et des munitions non sécurisées menées par les autorités libyennes ont touché plus de 19 655 personnes. Un certain nombre de membres des brigades révolutionnaires et de civils ont volontairement restitué des munitions. Dans le souci de déterminer la gravité de la menace et les dispositions à prendre pour y faire face, la MANUL procède à la mise en place d'une base de données sur les armes et les munitions, en coopération avec des acteurs nationaux.

52. En collaboration avec le Cabinet du Premier Ministre, la MANUL continue d'œuvrer à la définition d'un schéma de répartition des rôles et des responsabilités dans le domaine de la gestion des armes et des munitions. À ce titre, la Mission coordonne les travaux du Groupe de travail international sur la gestion des armes et des munitions, qui a pour tâches l'échange d'informations et la formulation d'avis à l'intention des autorités libyennes. En attendant que des décisions soient prises au sujet de propositions de financement, un déficit de 21 millions de dollars pour la seule année de 2013 devrait limiter la portée de l'appui fourni. Mon Représentant spécial s'est adressé à des donateurs potentiels dans l'espoir de mobiliser, durant les mois à venir, les fonds nécessaires.

53. Enfin, la MANUL a coopéré avec le Groupe d'experts sur la Libye, conformément aux dispositions des paragraphes 11 et 12 de la résolution 2040 (2012) du Conseil de sécurité.

5. Ministère de la défense et forces armées libyennes

54. Au cours de la période à l'examen, le Gouvernement a pris des décisions importantes destinées à remettre en état le secteur de la défense. En décembre, l'entité chargée d'assurer la protection des frontières, des installations pétrolières et des infrastructures névralgiques a officiellement été placée sous l'autorité du Ministère de la défense et sous le commandement du chef d'état-major des armées. L'on s'emploie à contrôler davantage les structures de sécurité semi-officielles des forces révolutionnaires, dont un premier groupe d'éléments reçoit une formation intensive de base avant d'être déployé en soutien à l'armée régulière.

55. Avec l'appui de la MANUL, le Gouvernement a considérablement avancé dans l'élaboration d'un livre blanc sur la défense, dans lequel il définit une stratégie nationale. De nombreuses consultations ont été engagées à travers le pays avec des acteurs gouvernementaux, militaires et civils, ainsi qu'avec des combattants révolutionnaires. Cette démarche, qui a fait apparaître dans un ensemble cohérent les besoins et les priorités du secteur de la défense, a également permis aux autorités de se concerter avec la société libyenne dans son ensemble.

56. En rapport avec le projet du livre blanc sur la défense, la MANUL a appuyé deux activités importantes des forces armées libyennes : un atelier tenu en octobre sur les questions vitales que sont la taille et la structure de l'armée et la sécurisation des frontières; et un atelier de trois jours, tenu en novembre sur le thème « une armée nouvelle et plus efficiente ».

57. Pendant que la Libye élabore sa stratégie à long terme, la MANUL aide le Ministère de la défense et l'état-major des armées à identifier et à mettre en œuvre, pour le court terme, des initiatives pratiques. La Mission facilite la mise à disposition d'experts dans les domaines suivants : l'instruction et la formation militaires; la réforme du personnel et des pensions; la législation sur la défense et

les règlements de défense; et la stratégie de communication. Dans ces différents domaines, la MANUL collabore avec des interlocuteurs nationaux et des partenaires internationaux, notamment par le biais du Groupe de travail international sur la défense, qui se réunit une fois par mois pour renforcer la coordination internationale en faveur de la réforme du secteur de la défense.

6. Ministère de l'intérieur et police

58. Le nouveau Ministre de l'intérieur, qui a été nommé le 11 décembre, a rapidement défini les principaux axes de travail de son ministère, qui se présentent comme suit : la réforme et la restructuration du Ministère; la mise en place d'un dispositif de sélection destiné à instaurer la confiance vis-à-vis de la police; la redynamisation de la police, notamment en la rendant plus visible dans les grandes et les petites agglomérations; et l'intégration progressive du Comité supérieur de la sécurité au sein du Ministère de l'intérieur. En consultation avec les forces et autres structures de sécurité existantes, le Ministre a créé un comité central pour l'intégration. À la mi-janvier, plus de 20 000 combattants révolutionnaires s'étaient inscrits au Ministère, qui dispense des programmes de formation. Les effectifs devraient s'accroître à mesure que progresse le programme d'intégration.

59. La MANUL collabore étroitement avec le Ministère de l'intérieur et la Commission centrale pour l'intégration et donne des conseils techniques sur un certain nombre de questions, telles que la démobilisation et la réintégration, la conception d'un programme de formation et le transfert des armes et des prisons à l'État.

60. La MANUL a également continué de collaborer étroitement avec le Ministère de l'intérieur et le Congrès général national en vue de définir des priorités stratégiques pour la réforme de la police, concernant notamment les politiques de la sécurité nationale, le cadre juridique, l'organigramme et le budget. La Mission a aussi appuyé les mesures prises pour renforcer les capacités opérationnelles de police et la coordination, l'accent étant mis sur le professionnalisme, la responsabilisation, l'accessibilité et le respect des droits de l'homme.

61. En se référant aux priorités définies par le Ministère de l'intérieur, la MANUL a soutenu la mise en œuvre d'un programme de perfectionnement d'instructeurs, élaboré un projet relatif à la mise en place d'un système intégré de planification stratégique et appuyé le recensement des besoins et des priorités de la Libye dans le domaine du renforcement des capacités opérationnelles de police, notamment en matière d'enquêtes criminelles, de police technique et scientifique, de lutte contre le trafic de stupéfiants et de maintien de l'ordre.

D. Relèvement socioéconomique

62. La croissance économique liée au rétablissement rapide de la production d'hydrocarbures a favorisé le relèvement de l'activité économique dans de nombreux secteurs et permis une hausse du budget de l'État. Selon des projections établies par le Fonds monétaire international (FMI), les dépenses consacrées aux salaires et aux subventions auraient progressé en 2012 pour atteindre 30 % du produit intérieur brut. Si la Libye peut se permettre ces niveaux élevés de dépenses, la hausse des salaires et des subventions dans une période de transition entament les marges de sécurité financières et compromettent les perspectives de viabilité

budgétaire. Le niveau élevé des subventions affecte la consommation et la production, ainsi que l'allocation des ressources, ce dont pâtissent le budget de l'État et le développement du secteur privé.

63. Il est ressorti des constatations d'une mission effectuée par le FMI en Libye que, pour améliorer les perspectives d'emploi dans le secteur privé, il fallait renforcer le système éducatif et les compétences. Un régime de protection sociale efficace et complet allègerait les contraintes de la période de transition et encouragerait la prise de risques, ce qui favoriserait l'émulation parmi les travailleurs et permettrait une rationalisation de la fonction publique.

E. Coordination de l'assistance internationale

64. À la demande de la partie libyenne, la MANUL continue de jouer un rôle de chef de file en ce qui concerne la coordination de l'assistance internationale, comme cela a été souligné lors de réunions tenues à Londres, le 17 décembre, et à Paris, le 12 février. La Mission intervient particulièrement dans les secteurs de la sécurité, de la défense, de l'état de droit et de la justice transitionnelle. Elle joue également un rôle de premier plan dans l'appui au processus de rédaction de la constitution.

65. Durant la période à l'examen, le cadre stratégique de l'équipe de pays des Nations Unies pour 2013-2014 a été mis au point. Il privilégie les six secteurs de développement suivants, qui ont été définis par le Gouvernement comme constituant des priorités : les services sociaux; le relèvement économique; l'administration publique et la gouvernance; la justice transitionnelle, les droits de l'homme et l'état de droit; la culture et le tourisme; et les infrastructures et le logement. Ces secteurs prioritaires sont reliés au dispositif de coordination Gouvernement/partenaires internationaux récemment créé, qui est géré par le Ministère du plan.

66. En collaboration étroite avec le Ministère du plan et les ministères de tutelle, l'ONU a entrepris d'examiner de façon approfondie les mécanismes de coordination existants, une année après leur mise en place, l'objectif visé étant un meilleur appui aux stratégies nationales de développement. Dans le cadre de cette initiative, des consultations ont été engagées avec les partenaires internationaux qui, actuellement, fournissent un appui technique aux institutions libyennes et assurent le renforcement de leurs capacités. Les résultats de l'évaluation devraient conduire à une restructuration et à un renforcement des mécanismes de coordination qui associent le Gouvernement et les partenaires internationaux.

67. L'ONU dispose actuellement de 11 groupes thématiques qui réunissent, outre les différentes sections de la MANUL et les organismes membres de l'équipe de pays des Nations Unies, les partenaires de la communauté internationale et, dans certains cas, des représentants de la société civile. Il conviendra de renforcer ces structures souples de manière à régulariser le rythme des échanges d'informations, à éviter le double emploi et à assurer une coordination effective.

F. Situation humanitaire

68. Plus de 90 000 personnes ont été déplacées en 2012 du fait des tensions ethniques ou tribales ou directement en raison des affrontements militaires, tels que ceux qui se sont produits à Bani Walid et dans les montagnes de Nafusa. La majorité

de ces déplacements ont porté sur le court terme. À la fin de 2012, on estimait à plus de 65 000 le nombre total de personnes déplacées, provenant principalement des communautés mashashiya, tawergha et touareg; des obstacles continuent d'empêcher bon nombre d'entre elles de regagner leurs foyers. Des initiatives visant à promouvoir la réconciliation entre les communautés et à trouver des solutions à des problèmes anciens devraient permettre de régler durablement un éventail de problèmes liés aux déplacements internes.

69. En l'absence d'un cadre juridique susceptible de régir leur présence en Libye, les migrants en situation irrégulière, les réfugiés et les demandeurs d'asile potentiels continuent de s'exposer aux risques de l'arrestation, de la détention, de l'expulsion et de l'exploitation. Si le Ministère de l'intérieur a réussi à placer sous son autorité certains centres de détention de migrants, la surpopulation, les pénuries d'eau et de nourriture et l'insalubrité continuent de poser de graves problèmes.

70. On estime à plus de 8 000 personnes, dont des demandeurs potentiels d'asile, des enfants et des femmes enceintes, le nombre de ceux qui ont tenté, en 2012, la dangereuse traversée de la Libye vers l'Europe.

71. La situation en République arabe syrienne a provoqué un afflux continu en Libye de réfugiés syriens, qui passent principalement par la frontière égyptienne. Au cours de ces derniers mois, les organisations internationales ont redoublé d'efforts pour enregistrer, en coordination avec les autorités locales, les réfugiés syriens qui, à cette date, sont au nombre de 3 800 et sont répartis entre Tripoli, Misrata, Benghazi et d'autres lieux. Les organisations humanitaires internationales ont fourni aux familles syriennes vulnérables des articles de secours et les ont aidées à accéder aux services sanitaires, éducatifs et sociaux.

72. En raison du conflit qui a éclaté à Bani Walid en octobre, quelque 60 000 personnes se seraient déplacées vers Tarhouna, Al-Orban, Nisma et d'autres villes de l'ouest de la Libye. La plupart de ces personnes sont, depuis, rentrées chez elles. En collaboration étroite avec l'Office libyen de secours humanitaires, le Croissant-Rouge libyen et des organisations de la société civile, l'ONU a observé la situation à Bani Walid et fourni une aide humanitaire. L'ONU a également fourni des conseils et un appui technique concernant la gestion de la crise et la coordination des secours humanitaires à la commission gouvernementale de gestion de la crise établie au Cabinet du Premier Ministre pour superviser le retour des habitants et l'action de relèvement.

IV. Déploiement de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

73. Au 1^{er} janvier 2013, un effectif total de 205 personnes composé de fonctionnaires de la MANUL recrutés sur le plan international, de personnel fourni par des gouvernements et d'agents recrutés sur le plan national avait été déployé, à raison de 175 à Tripoli, 14 à Benghazi, 3 à Sabha, 1 à New York et 12 au Centre de services mondial de Brindisi (Italie).

V. Sûreté et sécurité du personnel

74. En dépit d'une détérioration des conditions de sécurité, l'Organisation des Nations Unies a poursuivi ses activités sur tout le territoire libyen durant le deuxième semestre de 2012. Les attaques perpétrées surtout à l'est contre la communauté internationale, y compris l'Organisation des Nations Unies, se sont intensifiées au début du mois d'avril. À la suite de l'attaque menée contre les locaux du Gouvernement des États-Unis à Benghazi, le 11 septembre, et compte tenu de l'effondrement des structures de sécurité dans la ville et des insuffisances marquées de la supervision, les fonctionnaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et affectés à Benghazi ont été temporairement réinstallés à Tripoli. La MANUL pourrait redéployer un groupe restreint de fonctionnaires à Benghazi si les conditions de sécurité le permettent.

75. Le 10 décembre, un convoi de la MANUL a essuyé des tirs d'armes légères à l'extérieur de la ville d'al-Khoms. On estime qu'il s'agissait d'un simple acte de délinquance plutôt que d'une attaque délibérée contre l'Organisation des Nations Unies. Le 29 janvier, deux bombes artisanales ont été jetées dans un local où il avait été envisagé d'installer le siège de la MANUL à Tripoli. L'une des bombes a explosé, causant des dégâts mineurs, sans faire de blessés. La police libyenne enquête sur cet incident.

76. Compte tenu de l'évolution constante de la situation en Libye, l'approche intégrée de la sûreté et de la sécurité du personnel a été affinée au cours de la période à l'examen. Des dispositions supplémentaires ont été prises, au niveau des locaux à usage de bureaux et des logements, pour assurer la protection du personnel des Nations Unies, particulièrement à l'est mais aussi à Tripoli. Ces mesures revêtent un caractère primordial, dans la mesure où elles permettent la poursuite des activités de l'Organisation en dépit de la complexité des conditions de sécurité.

VI. Aspects financiers

77. Par sa résolution 66/263, l'Assemblée générale a approuvé des crédits d'un montant de 36 039 100 dollars pour la MANUL, au titre de l'année 2012. En outre, par sa résolution 67/246, l'Assemblée a approuvé un montant supplémentaire de 50 637 200 dollars pour 2013, portant le montant total des ressources approuvées pour la MANUL au titre de l'exercice biennal 2012-2013 à 86 676 300 dollars.

VII. Observations et recommandations

78. La Libye continue de faire des progrès dans sa transition démocratique. La prestation de serment du premier gouvernement démocratiquement formé du pays marque une autre étape importante dans ce processus. Elle fait suite à la demande exprimée par la population d'avoir un gouvernement ouvert à tous, qui fonctionne et qui est capable de se consacrer à l'édification de l'État. La transparence et l'ouverture qui ont présidé à la formation du nouveau gouvernement atteste la volonté politique du Congrès national général et des groupes et dirigeants politiques de faire table rase du passé et d'engager la transformation politique de la Libye dans le respect des normes démocratiques. Le Premier Ministre Ali Zeidan et le Gouvernement d'union

nationale sont à saluer pour l'engagement qu'ils ont pris d'œuvrer résolument à la satisfaction des aspirations fondamentales du peuple libyen.

79. Si la formation du Gouvernement est un événement politique à saluer, il faut des efforts concertés pour relever les nombreux défis auxquels fait face la Libye. Sept mois après les élections historiques du 7 juillet 2012, le peuple libyen attend, et a commencé à exiger, davantage des autorités élues en matière de sécurité, de renforcement des institutions et de prestation de services. Il est par conséquent primordial que le Congrès national général et le Gouvernement travaillent en collaboration, dans les limites de leurs compétences respectives et conformément au principe de la séparation des pouvoirs législatif et exécutif. Dans tous ces domaines, une action soutenue et résolue en faveur du renforcement des institutions s'impose.

80. Je trouve encourageant que le nouveau Gouvernement soit déterminé à prendre rapidement des mesures pour améliorer la situation précaire en matière de sécurité et pour remédier aux problèmes urgents liés à la prolifération des armes et à la présence continue de groupes armés qui échappent au contrôle légitime de l'État. Je me félicite, en particulier, de ce que le Gouvernement ait récemment annoncé des plans pour intégrer les combattants révolutionnaires dans les institutions militaires et de sécurité de l'État. Toutefois, la poursuite des progrès en matière de sécurité sera, à terme, fonction de l'aptitude de l'État à réformer radicalement, moderniser et reconstruire ses institutions et structures militaires et de sécurité, qui ont pâti pendant des décennies de l'esprit partisan, de l'instabilité, de la désorganisation, de la corruption et du népotisme. C'est en faisant des progrès dans ces domaines que la Libye pourra poursuivre son action visant à construire un État moderne, démocratique et responsable, fondé sur la primauté du droit et le respect des droits de l'homme.

81. D'importants problèmes demeurent en ce qui concerne l'élimination des restes explosifs de guerre et la comptabilisation, le stockage sans risque et le contrôle des armes dans tout le pays. Des progrès ont certes été accomplis dans ce domaine, mais il reste encore beaucoup à faire. J'engage instamment les États Membres à envisager d'apporter un appui afin de permettre la poursuite de ces activités cruciales.

82. Je trouve encourageante la décision prise par la Libye de favoriser la coopération régionale sur les questions de sécurité. À cet égard, nombre des problèmes auxquels fait face la Libye sont intimement liés à ceux que connaissent ses voisins. L'aide internationale à la Libye doit comporter un appui spécifique aux mesures prises récemment par les autorités libyennes en vue de renforcer les efforts concertés pour accroître la sécurité aux frontières. Mon Envoyé spécial pour le Sahel, Romano Prodi, s'emploie à élaborer une stratégie globale pour le Sahel qui portera notamment sur les problèmes de sécurité transfrontalière.

83. À ce stade de la transition politique en Libye, il est primordial de parvenir à un consensus dans le cadre de consultations élargies et sans exclusive afin que les autorités libyennes puissent apporter des solutions aux questions prioritaires. Vu la situation précaire en matière de sécurité, et avant l'adoption de la nouvelle constitution, il importe d'engager un dialogue national sans exclusive. Ce processus permettrait aux différents acteurs – politiques, communautaires ou de la société civile – de rechercher le consensus sur les principes directeurs et les priorités en attendant l'adoption d'une nouvelle constitution.

84. Je salue la décision prise par le Congrès national général de procéder à l'élection d'un organe chargé de rédiger la constitution. Cette décision est une étape

importante qui jette les bases pour la poursuite des progrès vers l'adoption d'une constitution qui incarne les besoins, les priorités et les aspirations du peuple libyen. À cet égard, j'encourage le Congrès national général à œuvrer rapidement à l'adoption du cadre juridique nécessaire à la tenue d'élections libres, justes et sans exclusive. Je demande aux autorités libyennes compétentes de rechercher le consensus populaire le plus large possible sur les principes constitutionnels et l'adhésion aux normes d'un État démocratique et constitutionnel.

85. Parallèlement au dialogue national, il ne faudrait pas sous-estimer ni juger prématurés les efforts de réconciliation. La réconciliation consiste à confronter le passé, à faire face à l'héritage du précédent régime, à renforcer la justice transitionnelle et à s'abstenir des châtiments collectifs et des actes de vengeance. À cet égard, j'encourage vivement les initiatives de recherche de la vérité et de réconciliation. Je salue l'action menée sur le plan législatif à cet effet et je demande à toutes les parties concernées d'harmoniser la législation en matière de justice transitionnelle et toutes les autres lois pertinentes avec les normes internationales. Il est essentiel, aussi bien dans la recherche de la vérité que lors des procédures judiciaires, de satisfaire comme il se doit les attentes des victimes.

86. La détention continue en dehors de toute procédure régulière et le mauvais traitement de milliers de personnes demeurent une source de profonde préoccupation. Si des progrès ont été accomplis s'agissant de l'examen et du traitement des détenus, ces efforts sont restés limités. Tous les détenus devraient être transférés dans des centres relevant de l'autorité de l'État, et les autorités libyennes devraient accélérer la procédure judiciaire. Il faut prendre des mesures pour faire en sorte que les détenus aient un procès équitable conformément aux normes du droit international. À cet égard, j'engage les autorités à prendre toutes les mesures nécessaires pour doter le système judiciaire des moyens voulus, et à notamment d'assurer convenablement la sécurité des juges et des procureurs. J'engage également les autorités à faire des efforts concertés pour élaborer un cadre juridique en vue de traiter la question des migrants illégaux, des réfugiés et des demandeurs d'asile potentiels conformément au droit international humanitaire.

87. Alors que la Libye continue de faire face aux défis de la transition, l'ONU continuera de lui apporter son plein appui et son aide conformément aux principes de l'appropriation nationale. À cette fin, je recommande que le Conseil de sécurité renouvelle le mandat de la MANUL pour une nouvelle période de 12 mois en tant que mission politique spéciale intégrée dans les domaines visés par les résolutions 2009 (2011), 2022 (2011) et 2040 (2012) du Conseil. La MANUL et l'ensemble du système des Nations Unies redoubleront d'efforts pour soutenir les priorités du Gouvernement et réorienteront leurs activités en vue de les satisfaire; il s'agit notamment du processus de rédaction de la constitution, du dialogue national sans exclusive et de l'amélioration des capacités institutionnelles dans les domaines de la réforme du secteur de la défense, de la justice transitionnelle et de l'état de droit. En collaboration et en coordination étroites avec la communauté internationale, l'ONU continuera de fournir des ressources et des compétences spécialisées en appui à ces priorités nationales.

88. Pour finir, je réaffirme l'engagement de l'ONU à apporter son plein appui au peuple libyen dans sa transition démocratique. Je félicite les autorités et le peuple libyens pour les résultats qu'ils ont obtenus à ce jour et je les remercie d'avoir collaboré et coopéré étroitement avec l'ONU. Je remercie également tous les

partenaires internationaux, toutes les organisations régionales et toutes les autres entités qui ont aidé le peuple libyen à assurer la paix et la stabilité. Enfin, je remercie sincèrement le personnel de la MANUL et du système des Nations Unies des efforts qu'ils déploient en faveur de la transition en Libye. Je félicite mon Représentant spécial, Tarek Mitri, pour le dynamisme dont il fait preuve à la tête de la Mission depuis sa nomination.
